
États financiers de
Le Collège d'arts appliqués
et de technologie La Cité collégiale

31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État des gains et des pertes de réévaluation	6
État de la situation financière	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-24
Annexes	25-26

RAPPORT FINANCIER DU COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Rapport de la direction

Les états financiers du Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale ("La Cité Collégiale") pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de La Cité Collégiale reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de La Cité Collégiale conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de gestion des risques.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers de La Cité Collégiale, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de gestion des risques pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Présidente



Vice-président, Services administratifs

Lieu : Ottawa

Date : 10 / 06 / 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (« La Cité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains et des pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'état de la situation financière de La Cité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de La Cité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de La Cité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider La Cité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de La Cité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de La Cité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de La Cité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener La Cité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 10 juin 2024

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
État des résultats
Exercice terminé le 31 mars 2024

	Notes et annexes	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds assujettis à des restrictions \$	Élimination des comptes interfonds \$	2024 Total \$	2023 Total \$
Produits							
Subventions	A	54 420 284	6 830 019	—	—	61 250 303	64 588 191
Frais de scolarité		59 457 111	—	—	—	59 457 111	42 404 814
Revenus de contrats		15 230 377	—	—	—	15 230 377	17 045 920
Frais accessoires et de fournitures		5 000 070	—	—	—	5 000 070	4 061 438
Services associés	B	2 679 981	—	—	—	2 679 981	2 462 712
Intérêts		4 805 085	—	560 750	—	5 365 835	2 485 195
Dons, commandites et activités de prélèvement de fonds		206 307	—	257 857	(182 224)	281 940	207 025
Divers		14 178 844	405 306	—	—	14 584 150	10 430 956
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8	—	6 742 812	—	—	6 742 812	6 578 672
		155 978 059	13 978 137	818 607	(182 224)	170 592 579	150 264 923
Charges							
Opérations							
Enseignement		88 431 291	—	—	—	88 431 291	76 427 801
Ressources pédagogiques		247 882	—	—	—	247 882	194 441
Affaires étudiantes		7 739 846	—	—	—	7 739 846	6 890 873
Administration		13 510 492	—	—	—	13 510 492	11 843 212
Ressources physiques		9 889 246	—	—	—	9 889 246	8 860 141
Projets spéciaux		7 890 626	1 137 847	—	—	9 028 473	5 823 494
Services associés	B	602 611	—	—	—	602 611	710 860
		128 311 994	1 137 847	—	—	129 449 841	110 750 822
Autres							
Dons, bourses et aide financière		1 236 431	—	818 607	(182 224)	1 872 814	1 989 369
Créances douteuses		940 000	—	—	—	940 000	676 500
Contribution au Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges		108 168	—	—	—	108 168	63 000
Intérêts de la dette à long terme		—	131 163	—	—	131 163	140 148
Amortissement des immobilisations corporelles		—	10 701 276	—	—	10 701 276	10 731 995
		2 284 599	10 832 439	818 607	(182 224)	13 753 421	13 601 012
		130 596 593	11 970 286	818 607	(182 224)	143 203 262	124 351 834
Excédent des produits sur les charges avant recouvrement des avantages sociaux futurs		25 381 466	2 007 851	—	—	27 389 317	25 913 089
Recouvrement (dépenses) des avantages sociaux futurs	10	(91 000)	—	—	—	(91 000)	(40 000)
Excédent des produits sur les charges		25 290 466	2 007 851	—	—	27 298 317	25 873 089

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
État de l'évolution des soldes de fonds
Exercice terminé le 31 mars 2024

	Notes	Fonds de fonctionnement				Fonds d'immobili- sations \$	Fonds assujetti à des restrictions \$	Fonds de dotation \$	2024 Total \$	2023 Total \$
		Non grevés d'affecta- tions \$	Avantages sociaux futurs (note 10) \$	Affectés d'origine interne (note 12) \$	Total \$					
Soldes de fonds (insuffisance) au début		6,643,985	(2,510,000)	1,115,472	5,249,457	81,196,586	—	10,495,333	96,941,376	70,995,091
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		25,381,466	(91,000)	—	25,290,466	2,007,851	—	—	27,298,317	25,873,089
Apports reçus à titre de dotation		—	—	—	—	—	—	160,633	160,633	73,196
Transferts interfonds – affectations d'origine interne de l'exercice courant	12	(2,300,388)	—	2,300,388	—	—	—	—	—	—
Transferts interfonds – réserve pour transformation numérique	12	(6,180,140)	—	—	(6,180,140)	6,180,140	—	—	—	—
Transferts interfonds – programme de renouvellement des équipements	12	(350,500)	—	—	(350,500)	350,500	—	—	—	—
Transferts interfonds – programme de renouvellement des bâtiments	12	(16,151,400)	—	—	(16,151,400)	16,151,400	—	—	—	—
Soldes de fonds (insuffisance) à la fin		7,043,023	(2,601,000)	3,415,860	7,857,883	105,886,477	—	10,655,966	124,400,326	96,941,376

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

	Fonds de fonctionnement								
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 10)	Affectés d'origine interne (note 12)	Total	Fonds d'immobilisations	Fonds assujettis à des restrictions	Fonds de dotation	2024 Total	2023 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gains de réévaluation au début	—	—	—	—	—	—	836 169	836 169	1 134 220
Gains non réalisés (pertes non réalisées) l'exercice sur les instruments financiers	—	—	—	—	—	—	494 979	494 979	(298 051)
Gains non réalisés de l'exercice sur les instruments dérivés	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gains de réévaluation à la fin	—	—	—	—	—	—	1 331 148	1 331 148	836 169

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
État de la situation financière
au 31 mars 2024

Notes	Fonds de fonction- nement \$	Fonds d'immobili- sations \$	Fonds assujetti à des restrictions \$	Fonds de dotation \$	2024 Total \$	2023 Total \$
Actif						
À court terme						
Encaisse	26 474 454	73 061 563	2 737 277	—	102 273 294	78 277 235
Subventions à recevoir	6 076 097	—	—	—	6 076 097	6 351 926
Débiteurs	8 112 112	—	35 317	—	8 147 429	9 345 642
Stocks	43 768	—	—	—	43 768	54 538
Frais payés d'avance	1 007 630	—	—	—	1 007 630	1 031 190
	41 714 061	73 061 563	2 772 594	—	117 548 218	95 060 531
Immobilisations corporelles						
5	—	129 184 373	—	—	129 184 373	128 889 410
Montant à recevoir du fonds d'immobilisations *	4 233 456	—	—	—	—	—
Montant à recevoir du fonds de dotation *	3 687 090	—	—	—	—	—
Autres montants à recevoir	—	—	—	22 021	22 021	22 021
Placements à long terme	—	—	—	15 652 183	15 652 183	14 528 094
6	49 634 607	202 245 936	2 772 594	15 674 204	262 406 795	238 500 056
Passif						
À court terme						
Créditeurs et charges à payer	19 264 133	—	212 238	—	19 476 371	20 427 814
Salaires et retenues exigibles	7 722 520	—	—	—	7 722 520	6 847 267
Apports reportés	12 189 071	128 523	2 560 356	—	14 877 950	16 816 165
Tranche à court terme de la dette à long terme	—	283 681	—	—	283 681	274 144
9	39 175 724	412 204	2 772 594	—	42 360 522	44 365 390
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles						
8	—	88 383 724	—	—	88 383 724	90 233 365
Montant dû au fonds de fonctionnement *	—	4 233 456	—	3 687 090	—	—
Dette à long terme	—	3 330 075	—	—	3 330 075	3 613 756
9						
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	2 601 000	—	—	—	2 601 000	2 510 000
10	41 776 724	96 359 459	2 772 594	3 687 090	136 675 321	140 722 511
Droits contractuels						
Engagements et éventualités	15					
14 et 16						
Soldes de fonds						
Investis en immobilisations corporelles	—	32 953 437	—	—	32 953 437	30 945 586
Reçus à titre de dotation	11	—	—	10 655 966	10 655 966	10 495 333
Affectés d'origine interne	12	3 415 860	72 933 040	—	76 348 900	51 366 472
Non grevés d'affectations		4 442 023	—	—	4 442 023	4 133 985
	7 857 883	105 886 477	—	10 655 966	124 400 326	96 941 376
Gains de réévaluation cumulés						
	—	—	—	1 331 148	1 331 148	836 169
	7 857 883	105 886 477	—	11 987 114	125 731 474	97 777 545
	49 634 607	202 245 936	2 772 594	15 674 204	262 406 795	238 500 056

* Ces éléments ne sont pas présentés dans les colonnes des totaux de l'état de la situation financière, car ils s'éliminent.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil  Lise Bourgeois, administrateur

 Lise Cloutier, administrateur

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		27 298 317	25 873 089
Ajustement pour :			
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(6 742 812)	(6 578 672)
Amortissement des immobilisations corporelles		10 701 276	10 731 995
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	10	91 000	(13 000)
		31 347 781	30 013 412
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	13	(31 790)	18 821 763
		31 315 991	48 835 175
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(10 996 239)	(7 639 405)
Acquisition de placements à long terme		(9 535 252)	(4 707 653)
Disposition de placements à long terme		8 906 142	4 360 994
		(11 625 349)	(7 986 064)
Activités de financement			
Remboursement de la dette à long terme		(274 144)	(265 311)
Diminution des subventions à recevoir		—	53 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		4 418 928	3 268 916
Apports reçus à titre de dotation		160 633	73 196
		4 305 417	3 129 801
Augmentation nette de l'encaisse		23 996 059	43 978 912
Encaisse au début		78 277 235	34 298 323
Encaisse à la fin		102 273 294	78 277 235

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (« La Cité ») est constituée en vertu de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*, afin d'augmenter l'accès des francophones à la formation post-secondaire et d'offrir des programmes d'études de qualité à la communauté de langue française de l'Ontario. La Cité a commencé ses activités d'enseignement le 4 septembre 1990. La Cité est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, incluant les chapitres SP4200 à SP4270 et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Afin d'observer les affectations prévues par rapport à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles, La Cité maintient une comptabilité par fonds.

Le fonds de fonctionnement reflète l'utilisation des ressources associées aux opérations courantes et aux activités des services associés. De même, ce fonds reflète le déficit accumulé relié aux avantages sociaux futurs comptabilisé selon les Normes comptables canadiennes du secteur public.

Le fonds d'immobilisations démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins de capital. À même ses contributions générales, La Cité comptabilise dans le fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations corporelles financés directement par La Cité, les dépenses afférentes aux projets de nature capitale qui ne sont pas capitalisées ainsi que les montants requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations corporelles.

Le fonds de dotation présente l'accumulation du capital qui doit être maintenu de façon permanente afin d'offrir des programmes d'aide financière financés à même les revenus générés par ce capital. Les intérêts gagnés par le fonds de dotation sont comptabilisés aux apports reportés grevés d'affectations externes dans le fonds assujetti à des restrictions, et sont constatés comme revenus à l'état des résultats dans la mesure où des bourses ont été versées aux étudiant(e)s à même ces fonds.

Le fonds assujetti à des restrictions démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources affectées à des fins spécifiques, ainsi que les montants reçus par La Cité pour lesquels celle-ci effectue l'administration au nom de tierces parties.

Adoption du chapitre SP 3400, « Revenus »

Depuis le 1^{er} avril 2023, La Cité a adopté le chapitre SP 3400, « Revenus » en utilisant l'application prospective. Ce chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux revenus. Particulièrement, il différencie les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation, appelées « opérations avec contrepartie », de ceux issus des opérations sans obligations de prestation, appelées « opérations sans contrepartie ». L'adoption de ce chapitre n'a eu aucun impact sur les états financiers de La Cité.

Constatations des produits

La Cité utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports et contributions.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatations des produits (suite)

Les subventions reçues du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle ou les apports provenant d'autres sources externes à des fins spécifiques sont constatés à titre de produits dans l'exercice financier au cours duquel les activités reliées à ces subventions sont effectuées. Les subventions reçues pour l'acquisition de terrain sont constatées à titre d'augmentation directe de l'actif net. Les subventions reçues pour l'acquisition des immobilisations corporelles sont présentées comme apports reportés et sont amorties en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations corporelles acquises.

Les apports qui ne sont pas grevés d'affectations externes sont présentés à titre de produits de l'exercice concerné lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme augmentation du solde de fonds du fonds de dotation.

Les apports reçus sous forme de biens sont constatés dans le fonds de fonctionnement à leur juste valeur dans la période où ils ont été reçus.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers. Cependant, si un apport s'avérait significatif, il serait divulgué par voie de note aux états financiers.

Les frais de scolarité sont comptabilisés en fonction des cours et des programmes auxquels ils se rapportent et qui ont débuté au cours de l'exercice financier. Les frais de scolarité sont reportés dans la mesure où les cours s'étendent au-delà de l'exercice financier de La Cité, soit le 31 mars 2024.

Les autres produits sont les revenus de contrats, les frais accessoires et fournitures, les services associés et les produits divers. Les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les employé(e)s de La Cité participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et le Régime de retraite des enseignants de l'Ontario. Bien que le régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations déterminées, La Cité ne dispose pas de suffisamment d'information concernant la portion des coûts des prestations de retraite pour se conformer aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées; ainsi, La Cité comptabilise la portion des coûts des prestations de retraite du régime interentreprises en se conformant aux recommandations relatives aux régimes à cotisations déterminées.

2. Méthodes comptables (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Étant donné que La Cité dispose de suffisamment d'information concernant les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi du régime interentreprises, La Cité se conforme aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. L'estimation de la valeur actualisée des avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi pour les services d'assurance-vie et bénéfices collectifs pour employé(e)s sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité.

Affectation du solde de fonds du fonds de fonctionnement

La Cité affecte une partie du solde de fonds du fonds de fonctionnement pour utilisation spécifique dans l'avenir. Les charges s'y rattachant sont imputées aux résultats lorsqu'elles sont engagées et un montant équivalent du solde de fonds affecté d'origine interne est alors viré au solde non affecté.

Association étudiante

Les états financiers ne représentent pas les actifs, les passifs, les produits et les charges de l'Association étudiante de La Cité collégiale Inc., car La Cité ne contrôle pas cette entité.

Placements à long terme

Les placements sont évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont initialement constatés à l'état des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état des résultats.

Autres instruments financiers

La Cité comptabilise son encaisse, ses subventions à recevoir, ses débiteurs, ses créditeurs et charges à payer, ses salaires et retenues exigibles et sa dette à long terme au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût dans le fonds d'immobilisations. Les immobilisations corporelles acquises par dons à La Cité sont inscrites à l'actif du fonds d'immobilisations au coût.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation :

Bâtiments	20 à 40 ans
Résidence	20 à 40 ans
Aménagement du terrain – campus d'Ottawa	20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Fournitures	5 ans
Contrats de location-acquisition	Selon le terme du contrat

Le coût d'origine des terrains n'est pas amorti compte tenu de leur durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont comptabilisées au coût et sont amorties lorsque l'actif est mis en service. L'amortissement est inscrit comme dépense au fonds d'immobilisations.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de La Cité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Les postes importants qui ont requis des estimations de la part de la direction sont la provision pour créances douteuses, la juste valeur des placements à long terme, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certaines charges à payer, le montant pour avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés.

3. Gestion des capitaux

À titre d'organisme sans but lucratif, La Cité est assujettie à la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (le « ministère »). La Cité dépend des revenus générés sur une base annuelle, incluant les subventions reçues du ministère.

Le capital de La Cité se compose des soldes de fonds ainsi que des dettes à long terme tels que présentés dans l'état de la situation financière. L'objectif de La Cité, quant à la gestion du capital, est de maintenir sa capacité de continuer ses opérations sur une base annuelle.

Les sommes détenues dans le fonds de dotation sont détenues dans les placements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du fonds de dotation sur une base semestrielle.

3. Gestion des capitaux (suite)

Les fonds affectés d'origine interne sont établis pour les engagements contractuels de La Cité, le renouvellement des immobilisations corporelles ainsi que d'autres restrictions internes décrites à la note 12 des notes complémentaires. Les dettes à long terme, décrites à la note 9 des notes complémentaires, ne sont pas financées ni garanties par le ministère. Il n'existe pas de clauses restrictives externes relatives aux dettes à long terme.

4. Débiteurs

	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 jours +	2024 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	111 470	—	—	—	111 470
Gouvernement fédéral	4 942 536	—	—	1 949	4 944 485
Étudiants	—	—	1 998 863	4 442 456	6 441 319
Comptes clients	1 096 208	143 389	64 079	154 814	1 458 490
Provision pour mauvaises créances	—	—	(270 788)	(4 537 547)	(4 808 335)
	6 150 214	143 389	1 792 154	61 672	8 147 429
	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 jours +	2023 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	287 061	—	—	101	287 162
Gouvernement fédéral	5 426 511	—	—	2 487	5 428 998
Étudiants	—	45 799	1 396 047	4 339 641	5 781 487
Comptes clients	1 222 353	209 674	188 703	100 220	1 720 950
Provision pour mauvaises créances	—	—	—	(3 872 955)	(3 872 955)
	6 935 925	255 473	1 584 750	569 494	9 345 642

5. Immobilisations corporelles

	Solde au 31 mars 2023 \$	Acquisitions \$	Transferts/ Dispositions \$	Solde au 31 mars 2024 \$
Coût				
Terrain – campus d'Ottawa	14 214 398	—	—	14 214 398
Bâtiment – campus d'Ottawa	158 505 086	5 247 733	—	163 752 819
Bâtiment – Centre des métiers d'Orléans	19 790 293	—	—	19 790 293
Résidence	14 539 763	527 524	—	15 067 287
Aménagement du terrain – campus d'Ottawa	6 880 456	409 491	—	7 289 947
Bornes électriques	230 824	—	—	230 824
Améliorations locatives	1 236 569	—	—	1 236 569
Mobilier et équipement	50 728 791	2 975 931	—	53 704 722
Équipement informatique et logiciels	42 237 480	1 835 560	—	44 073 040
Matériel roulant	173 691	—	(41 468)	132 223
Fournitures	1 161 820	—	—	1 161 820
Équipement informatique acquis en vertu de contrats de location-acquisition	1 381 043	—	—	1 381 043
	311 080 214	10 996 239	(41 468)	322 034 985
Amortissement cumulé				
Bâtiment – campus d'Ottawa	73 056 662	5 116 812	—	78 173 474
Bâtiment – Centre des métiers d'Orléans	6 014 292	519 102	—	6 533 394
Résidence	6 970 131	426 166	—	7 396 297
Aménagement du terrain – campus d'Ottawa	6 036 598	74 599	—	6 111 197
Bornes électriques	34 623	23 082	—	57 705
Améliorations locatives	1 236 569	—	—	1 236 569
Mobilier et équipement	47 297 794	1 801 367	—	49 099 161
Équipement informatique et logiciels	39 402 127	2 740 148	—	42 142 275
Matériel roulant	173 691	—	(41 468)	132 223
Fournitures	587 274	—	—	587 274
Équipement informatique acquis en vertu de contrats de location-acquisition	1 381 043	—	—	1 381 043
	182 190 804	10 701 276	(41 468)	192 850 612
Valeur comptable nette	128 889 410	294 963	—	129 184 373

6. Placements à long terme

	2024		2023	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Fonds de dotation				
Encaisse	497 277	497 277	1 334 165	1 334 165
Titres à revenu fixe	4 529 903	4 615 046	3 823 314	3 726 988
Fonds d'obligations	3 164 335	3 040 242	3 947 918	3 766 283
Actions canadiennes	1 056 366	1 388 185	1 785 895	2 154 446
Fonds d'actions mondiales	1 686 674	2 541 957	2 106 961	2 815 416
Fonds de placements alternatifs	3 386 480	3 569 476	693 672	730 796
	14 321 035	15 652 183	13 691 925	14 528 094

L'échéance des titres à revenu fixe et des fonds d'obligations s'échelonne sur une période allant de juin 2025 à décembre 2053 (d'août 2023 à juin 2032 en 2023). Les taux d'intérêts effectifs pour ces titres varient de 0,95 % à 4,65 % (0,25 % à 3,75 % en 2023) jusqu'à leur échéance.

7. Apports reportés

Les apports reportés à court terme se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice qui sont destinés à couvrir les charges d'exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujettis à des restrictions	2024 Total	2023 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	14 006 385	393 583	2 416 197	16 816 165	12 587 261
Apports reçus	43 124 331	209 183	938 466	44 271 980	38 690 153
Transfert aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	—	(474 243)	—	(474 243)	(2 610 704)
Constatés à titre de produits	(44 941 645)	—	(794 307)	(45 735 952)	(31 850 545)
Solde à la fin	12 189 071	128 523	2 560 356	14 877 950	16 816 165

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent le montant non amorti des apports reçus ayant servi à l'acquisition ou à la construction d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	90 233 365	93 293 192
Apports reçus ou à recevoir	4 418 928	908 141
Transfert des apports reportés à court terme	474 243	2 610 704
Constatés à titre de produits	(6 742 812)	(6 578 672)
Solde à la fin	88 383 724	90 233 365

9. Dette à long terme

	2024	2023
	\$	\$
Emprunt sur le bâtiment auprès du <i>Ontario Financing Authority</i> , 3,71 %, remboursable par versements semestriels de 77 326 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2043.	2,133,258	2,206,737
Emprunt sur le bâtiment auprès du <i>Ontario Financing Authority</i> , 3,35 %, remboursable par versements semestriels de 127 691 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2030.	1,480,498	1,681,163
	3,613,756	3,887,900
Tranche à court terme	283,681	274,144
	3,330,075	3,613,756

Les versements en capital de la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et des exercices subséquents s'établissent comme suit :

	\$
2025	283 681
2026	293 551
2027	303 129
2028	314 570
2029	325 507
Exercices subséquents	<u>2 093 318</u>
	<u>3 613 756</u>

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de La Cité sont membres du régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) (le « régime »), qui est un régime de retraite multi-employeurs à prestations définies offert à tous les employés admissibles des membres du CAAT. Les membres du régime recevront des prestations en fonction de leur ancienneté et de la moyenne des gains annualisés au cours des cinq années consécutives les plus élevées précédant la retraite, la cessation d'emploi ou le décès. La Cité verse des cotisations au régime égales à celles des employés. Les gouverneurs du régime établissent les taux de cotisation pour assurer la viabilité à long terme du régime.

Les actifs de retraite sont constitués de titres de qualité supérieure. Les risques de marché et de crédit de ces titres sont gérés par le régime en plaçant les actifs du régime en fiducie et par le biais de la politique de placement du régime.

Tout excédent ou déficit de pension est une responsabilité commune des membres et des employeurs et peut affecter les taux de cotisation futurs. La Cité ne comptabilise aucune quote-part de l'excédent ou du déficit du régime, car les informations disponibles sont insuffisantes pour déterminer la quote-part de La Cité dans les actifs et les passifs du régime sous-jacent. La dernière évaluation actuarielle déposée auprès des organismes de réglementation des retraites au 1^{er} janvier 2024 indiquait un excédent actuariel de 5,3 milliards de dollars (4,7 milliards de dollars en 2023).

Les cotisations de l'employeur versées au régime au cours de l'exercice par La Cité s'élèvent à 6 211 191 \$ (5 432 663 \$ en 2023). Ces montants sont inclus dans les dépenses du Fonds de fonctionnement.

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Autres régimes d'avantages sociaux

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes.

Congés de maladie monnayables

En vertu des conventions collectives en vigueur, La Cité doit verser à certain(e)s employé(e)s un montant équivalent à un maximum de 50 % des congés de maladie cumulés, lorsque ces employé(e)s ont acquis dix années de service ou plus au moment où ils (elles) quittent leur emploi ou prennent leur retraite.

Le montant des congés de maladie monnayables assujettis à ces dispositions et se rattachant aux employé(e)s de La Cité qui étaient auparavant en fonction aux Collèges Algonquin et St-Laurent est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employé(e)s et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou de l'expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de service restantes de ces employé(e)s.

Congés de maladie non monnayables

Le montant des congés de maladie non monnayables est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employé(e)s et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou de l'expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de service restantes des employé(e)s.

La composition des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés est la suivante :

	2024	2023
	\$	\$
Autre régime d'avantages sociaux	566 000	537 000
Congés de maladie non monnayables	2 035 000	1 973 000
	2 601 000	2 510 000

La variation du passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 représente une diminution de 91 000 \$ (augmentation de 40 000 \$ en 2023). Ce montant comprend :

	2024	2023
	\$	\$
Dépense – autres régimes d'avantages sociaux	(29 000)	(54 000)
(Dépense) recouvrement – congés de maladies non monnayables	(62 000)	14 000
	(91 000)	(40 000)

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer le passif pour autres régimes d'avantages sociaux :

	2024 \$	2023 \$																																				
Rendement sur les actifs	5,30 %	1,50 %																																				
Taux d'escompte	3,50 %	3,40 %																																				
Augmentation des coûts médicaux – hôpital	4,00 %	4,00 %																																				
Médicaments	8,00 % en 2018, diminuant à 4,00 % en 2040	8,00 % en 2018, diminuant à 4,00 % en 2040																																				
Autres coûts médicaux	4,00 %	4,00 %																																				
Soins de la vue/auditifs	4,00 %	4,00 %																																				
Augmentation de la prime médicale	6,16 % en 2023, diminuant à 4,00 % en 2040	6,16 % en 2023, diminuant à 4,00 % en 2040																																				
Coût des soins dentaires et d'augmentation de la prime	4,00 %	4,00 %																																				
Taux de mortalité	55,00 % (préretraite) / 105,00 % (post-retraite) de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM-B	55,00 % (préretraite) / 105,00 % (post-retraite) de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM-B																																				
Taux de retraite	3,10 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16,00 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70 ans, la table suivante est utilisée	3,10 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16,00 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70 ans, la table suivante est utilisée																																				
	<table><tr><th>Âge</th><th>Taux de retraite</th></tr><tr><td>65</td><td>25 %</td></tr><tr><td>66</td><td>10 %</td></tr><tr><td>67</td><td>10 %</td></tr><tr><td>68</td><td>10 %</td></tr><tr><td>69</td><td>10 %</td></tr><tr><td>70</td><td>25 %</td></tr><tr><td>71-79</td><td>15 %</td></tr><tr><td>80</td><td>100 %</td></tr></table>	Âge	Taux de retraite	65	25 %	66	10 %	67	10 %	68	10 %	69	10 %	70	25 %	71-79	15 %	80	100 %	<table><tr><th>Âge</th><th>Taux de retraite</th></tr><tr><td>65</td><td>25 %</td></tr><tr><td>66</td><td>10 %</td></tr><tr><td>67</td><td>10 %</td></tr><tr><td>68</td><td>10 %</td></tr><tr><td>69</td><td>10 %</td></tr><tr><td>70</td><td>25 %</td></tr><tr><td>71-79</td><td>15 %</td></tr><tr><td>80</td><td>100 %</td></tr></table>	Âge	Taux de retraite	65	25 %	66	10 %	67	10 %	68	10 %	69	10 %	70	25 %	71-79	15 %	80	100 %
Âge	Taux de retraite																																					
65	25 %																																					
66	10 %																																					
67	10 %																																					
68	10 %																																					
69	10 %																																					
70	25 %																																					
71-79	15 %																																					
80	100 %																																					
Âge	Taux de retraite																																					
65	25 %																																					
66	10 %																																					
67	10 %																																					
68	10 %																																					
69	10 %																																					
70	25 %																																					
71-79	15 %																																					
80	100 %																																					

11. Fonds de dotation

Les fonds constatés à titre de dotation représentent principalement les contributions reçues dans le cadre du fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Les contributions reçues par ce fonds doivent être maintenues en permanence par La Cité et les intérêts gagnés sur ces sommes sont distribués sous forme de bourses aux étudiant(e)s.

Par ailleurs, l'excédent des intérêts gagnés sur les bourses émises aux étudiant(e)s est présenté dans les apports reportés du fonds de fonctionnement.

	Fonds d'initiatives pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario		Fiducie de l'Ontario en soutien aux étudiant(e)s	Autres	2024 Total	2023 Total
	Phase 1 \$	Phase 2 \$	\$	\$	\$	\$
<i>Fonds de dotation</i>						
Solde au début	1 381 348	779 966	6 966 838	1 367 181	10 495 333	10 442 137
Apports reçus	—	—	14 057	146 576	160 633	73 196
Solde à la fin	1 381 348	779 966	6 980 895	1 513 757	10 655 966	10 495 333
<i>Fonds disponibles pour des bourses</i>						
Solde au début	167 535	94 598	846 635	98 994	1 207 762	1 507 744
Revenus de placement	84 940	47 960	428 486	84 183	645 569	347 849
Bourses émises	(78 383)	(44 259)	(396 108)	(42 000)	(560 750)	(647 831)
Fonds disponibles pour des bourses à la fin	174 092	98 299	879 013	141 177	1 292 581	1 207 762
Nombre de bénéficiaires	79	44	398	40	561	648
Coûts des fonds affectés d'origine externe	1 555 440	878 265	7 859 908	1 654 934	11 948 547	11 703 095
Juste valeur des fonds affectés d'origine externe	1 728 742	976 118	8 735 631	1 838 154	13 278 645	12 539 264

12. Soldes de fonds affectés d'origine interne

Au 31 mars 2024, le Conseil d'administration de La Cité a grevé d'affectations d'origine interne des actifs nets totalisant 76 348 900 \$ (51 366 472 \$ en 2023). Ces affectations s'établissent comme suit :

	2024 \$	2023 \$
Fonds de fonctionnement – réserve pour engagements	3 415 860	1 115 472
Fonds d'immobilisations - réserve pour transformation numérique	21 860 249	15 680 109
Fonds d'immobilisations – programme de renouvellement des bâtiments	42 634 680	26 483 280
Fonds d'immobilisations – programme de renouvellement des équipes	8 438 111	8 087 611
	76 348 900	51 366 472

13. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement

	2024	2023
	\$	\$
Subventions à recevoir	275 829	12 625 365
Débiteurs	1 198 213	(1 680 465)
Stocks	10 770	(12 594)
Frais payés d'avance	23 560	336 597
Créditeurs et charges à payer	(951 443)	6 238 038
Salaires et retenues exigibles	875 253	(3 164 011)
Apports reportés	(1 463 972)	4 478 833
	(31 790)	18 821 763

14. Engagements

Location d'immeubles

La Cité s'est engagée en vertu de contrats de location d'immeubles à verser des loyers de base et des montants supplémentaires basés sur les frais d'exploitation. Ces baux échoient à différentes dates jusqu'en mars 2026.

Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

	\$
2025	157 300
2026	19 678

Location de photocopieurs

La Cité s'est engagée en vertu de contrats de location de photocopieurs à verser un montant de base et des montants supplémentaires basés sur l'utilisation. Ce contrat se termine en juillet 2029.

Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

	\$
2025	106 795
2026	106 795
2027	106 795
2028	106 795
2029	35 598

15. Droits contractuels

La Cité a conclu un contrat avec Brio Stratégies pour des services de gestion de la résidence. La ristourne annuelle minimale garantie pour le prochain exercice s'établit comme suit :

	\$
2025	828 000

16. Éventualités

Marge de crédit

La Cité dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$ portant intérêt au taux de base et renégociable en août 2024; au 31 mars 2024, cette marge n'était pas utilisée (cette marge n'était pas utilisée au 31 mars 2023).

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, La Cité signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de La Cité pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Plaintes et griefs

Dans le cours normal de ses activités, La Cité fait l'objet de diverses plaintes et griefs. Bien que l'issue de ces plaintes et griefs ne puisse être connue à l'heure actuelle, la direction est d'avis que ceux-ci n'auront pas d'effet défavorable significatif sur les états financiers.

17. Instruments financiers

Juste valeur

Les justes valeurs des subventions à recevoir, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des salaires et retenues exigibles correspondent approximativement à leur coût en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans des dépôts à terme sont évalués au coût plus les intérêts courus s'y rattachant;
- Tous les autres placements sont évalués à la valeur unitaire établie au moyen des taux de clôture du marché.

17. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveaux allant de 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* – Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- *Niveau 2* – Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- *Niveau 3* – Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Actifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	2024 \$
Encaisse	102 770 571	—	—	102 770 571
Placements				
Titres à revenu fixe	—	4 615 046	—	4 615 046
Fonds d'obligations	—	3 040 242	—	3 040 242
Actions canadiennes	—	1 388 185	—	1 388 185
Fonds d'actions mondiales	—	2 541 957	—	2 541 957
Fonds de placements alternatifs	—	3 569 476	—	3 569 476
Total	102 770 571	15 154 906	—	117 925 477
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	2023 \$
Encaisse	79 611 400	—	—	79 611 400
Placements				
Titres à revenu fixe	—	3 726 988	—	3 726 988
Fonds d'obligations	—	3 766 283	—	3 766 283
Actions canadiennes	—	2 154 446	—	2 154 446
Fonds d'actions mondiales	—	2 815 416	—	2 815 416
Fonds de placements alternatifs	—	730 796	—	730 796
Total	79 611 400	13 193 929	—	92 805 329

17. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

Passifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	2024 \$
Dettes à long terme	—	3 613 756	—	3 613 756
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	2023 \$
Dettes à long terme	—	3 887 900	—	3 887 900

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Société fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Cité est exposée à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt auxquels les bénéfices de La Cité sont exposés surviennent à cause des fluctuations des taux d'intérêt. La Cité est exposée à des risques de taux d'intérêt en lien avec ses placements et sa dette à long terme. La Cité a mitigé son risque sur la dette à long terme par un instrument financier dérivé qui échange le taux variable inhérent à la dette pour un taux fixe. Donc, toute fluctuation du taux d'intérêt du marché n'aura aucune répercussion sur les débours liés à la dette à long terme de La Cité.

Au 31 mars 2024, une variation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une variation de la valeur des placements d'environ 189 612 \$ (102 038 \$ en 2023). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

b) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des équités. La Cité est exposée à ce risque à l'égard de ses placements. Au 31 mars 2024, une variation de 5 % des indices des marchés pertinents entraînerait une variation de la valeur des placements d'environ 526 993 \$ (473 347 \$ en 2023). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. La Cité mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le ministère.

17. Instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

b) Risque de prix autre (suite)

Les sommes dans le fonds de dotation sont détenues dans les placements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du fonds de dotation sur une base semestrielle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de crédit

Des risques de crédit se présentent lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. La Cité est exposée au risque de crédit provenant des débiteurs, tel que présenté à l'état de la situation financière. Pour mitiger le risque, La Cité limite le montant de crédit avancé lorsque nécessaire et pour les étudiants, limite l'accès à ses installations physiques et informatiques.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de liquidité

Les risques de liquidité sont les risques que La Cité ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance, tel que présenté à l'état de la situation financière et à la note 9. La Cité mitige ce risque en surveillant ses activités monétaires et ses débours prévus par le processus budgétaire et la conciliation régulière de ses comptes.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2024

Subventions – Annexe A

	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immobilisations \$	2024 Total \$	2023 Total \$
Ministères des Collèges et Universités / du Travail, de la Formation et du Développement des compétences / Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires				
Formation professionnelle				
Fonctionnement	34 686 496	6 830 019	41 516 515	43 437 833
Impôts fonciers	231 075	—	231 075	254 700
Service emploi	681 984	—	681 984	2 554 471
Alphabétisation et formation de base	1 232 915	—	1 232 915	1 084 267
Apprentissage et projets spéciaux	3 664 122	—	3 664 122	3 254 215
Aide financière	211 356	—	211 356	140 347
Autres	9 053 328	—	9 053 328	9 939 175
	49 761 276	6 830 019	56 591 295	60 665 008
Autres sources	4 659 008	—	4 659 008	3 923 183
	54 420 284	6 830 019	61 250 303	64 588 191

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2024

Services associés – Annexe B

	Services alimentaires \$	Résidence \$	Stationnements et services complémentaires \$	2024 Total \$	2023 Total \$
Activités d'opérations					
Chiffre d'affaires	—	1 175 177	1 466 646	2 641 823	2 451 088
Couverture du service de la dette du fonds d'immobilisations	—	—	—	—	(717 057)
	—	1 175 177	1 466 646	2 641 823	1 734 031
Frais d'exploitation	—	165 243	417 691	582 934	584 948
Excédent des produits sur les charges des activités d'opérations	—	1 009 934	1 048 955	2 058 889	1 149 083
Activités d'impartition					
Royautés	38 159	—	—	38 159	11 624
Facturation de services	—	—	—	—	—
	38 159	—	—	38 159	11 624
Frais d'exploitation	19 677	—	—	19 677	125 912
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges des activités d'impartition	18 482	—	—	18 482	(114 288)
Excédent des produits sur les charges	18 482	1 009 934	1 048 955	2 077 371	1 034 795